

# DES DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE

## NOTE D'INFORMATIONS SUR LE D.E.S. DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE (PROMOTIONS ECN 2022 et suivantes)

Juillet 2024

Le cursus du D.E.S. de Psychiatrie d'Ile-de-France comporte trois parties :

- les stages hospitaliers
- la formation théorique
- les travaux personnels

A partir de la promotion ECN 2022, une organisation a été mise en place concernant la formation théorique et les travaux personnels. Elle est ici décrite.

### I. LES STAGES HOSPITALIERS

- **Stages en psychiatrie :**

- Au cours de votre cursus, vous devrez avoir effectué au moins **10 stages de 6 mois**.

**Pour la phase socle :**

- **2 stages de Psychiatrie d'Adulte**
- **2 stage de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)**  
comprenant :
- **2 stages universitaires** : 1 en Psychiatrie de l'Adulte et 1 en Psychiatrie de l'Enfant
- **1 stage non universitaire**
- **1 stage universitaire ou non universitaire à votre choix**

**Pour la phase d'approfondissement :**

- 2 stages dans l'option précoce choisie
- 2 stages libres en psychiatrie en option tardive ou en FST ou dans une autre spécialité

**Pour la phase de consolidation :**

- 2 stages dans l'option précoce choisie

**Pour l'ensemble des 10 stages, vous devez réaliser :**

- Au moins 4 stages HU en service agréé psychiatrie
- Au moins 3 stages non HU

- **Deux Options** précoces sont proposées en fin de phase socle :

- **Psychiatrie de l'adulte**
- **Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

- Trois Options tardives sont proposées à effectuer durant 1 an continu en phase d'approfondissement :

- Psychiatrie Périnatale
- Psychiatrie Légale
- Psychiatrie de la Personne Âgée (PPA) (2 stages en psychiatrie de la personne âgée et 1 stage hors spécialité en service de médecine d'orientation gériatrique) uniquement proposée aux internes en option précoce psychiatrie de l'adulte

- Parmi les **Formations Spécialisées Transversales (FST)**, est proposée durant 1 an continu en phase d'approfondissement **l'Addictologie, le Sommeil, la Douleur, la Nutrition, la Pharmacologie**.

- Pour choisir une option/FST, vous devez envoyer au coordinateur une lettre de motivation s'appuyant sur votre projet professionnel : 2 mois après le début du semestre précédant celui pendant lequel il pourra

suivre cette formation (soit avant le 30 juin). L'inscription des étudiants se fait dans la limite de places disponibles.

- **Le choix des stages** des phases socle et d'approfondissement se fait par ancienneté et rang de classement ECN. Un système de recouplement de listes est proposé pour la phase de consolidation. L'étudiant liste par ordre de préférence un minimum de 4 choix de stages puis les responsables de stage listent par ordre de préférence les étudiants les ayant sélectionnés.
- A la fin de chaque semestre hospitalier, nous vous demanderons d'adresser une **copie de la validation** de votre stage aux différents **secrétariats universitaires : votre faculté d'inscription, Mme RATAUD de Paris Cité et en copie Mme LACROIX.**

## II. LA FORMATION THEORIQUE PHASE SOCLE

### II.1. Les cours sont obligatoires. Ils comportent :

- Le **Module de Base en phase socle** : validé au cours des **2 premières années**.

Le Module de base comporte des cours de 4 heures répartis de la façon suivante :

Pour les étudiants 1<sup>ère</sup> année :

- 4 cours sur les recommandations et pratiques thérapeutiques. Ces cours seront traités lors du rassemblement « propédeutique » organisé en octobre, avant la prise de fonctions des internes
- 16 cours dédiés à la psychiatrie d'adulte et à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Pour les étudiants 2<sup>ème</sup> année :

- 8 cours d'introduction aux options et FST de psychiatrie spécialisée
- 6 demi-journées d'enseignement (jeudi après-midi + vendredi après-midi) consacrées aux psychothérapies

- Des **enseignements d'e-learning** sous forme de diaporamas sonorisés nationaux. Ils complètent l'enseignement présentiel pour la validation des phases et sont accessibles sur la plateforme SIDES durant les trois phases d'internat.

### II.2. Les séminaires optionnels (SO) :

- Durant la phase socle, vous devrez avoir validé **au moins 2 séminaires optionnels** parmi ceux retenus par la Commission Pédagogique (liste jointe), dont :
  - au moins **un séminaire de psychiatrie de l'adulte**
  - au moins **un séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**
 Seuls les séminaires figurant dans cette liste sont validants dans votre formation.
- A la fin de chaque année universitaire, vous devez adresser aux différents *secrétariats universitaires* : *votre faculté d'inscription, Mme RATAUD de Paris Cité et en copie Mme LACROIX* **les validations des séminaires** que vous avez suivis.

**APRES VOTRE CHOIX en PSYCHIATRIE DE L'ADULTE :**

## III. LA FORMATION THEORIQUE PSYCHIATRIE DE L ADULTE

### III.1 Les séminaires obligatoires

Deux séminaires obligatoires sont proposés :

- Le **séminaire de Thérapeutiques Biologiques**
  - Il doit être validé durant la phase d'approfondissement en **troisième année d'internat**
  - Il comporte 18 heures d'enseignement (16 cours répartis sur 5 demi-journées)

- Le **séminaire de Réhabilitation psychosociale et de Remédiation**
  - Il doit être validé durant la phase d'approfondissement en **quatrième année d'internat** et comporte 3 demi-journées d'enseignement

### III.2. Les séminaires optionnels (SO) :

- Au terme de votre cursus d'internat, **en plus des deux séminaires obligatoires**, vous devrez avoir validé **au moins six séminaires optionnels** parmi ceux retenus par la Commission Pédagogique (liste jointe), dont :
  - au moins **deux séminaires de psychiatrie de l'adulte**
  - au moins **un séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**
  - au moins **un séminaire de psychiatrie de la Personne Agée, Psychiatrie Périnatale, Psychiatrie Légale, d'Addictologie ou de Sommeil**
  - au moins **un séminaire de psychothérapie**
  - au moins **un séminaire libre**
 Seuls les séminaires figurant dans cette liste sont validants dans votre formation.
- Chacun des six séminaires nécessaires ne peut être validant qu'une seule fois au cours du cursus même si le thème en change chaque année. Il va de soi que si vous suivez d'autres séminaires en plus des six nécessaires à votre validation, vous pourrez choisir ces séminaires supplémentaires dans la catégorie de votre choix.
- A la fin de chaque année universitaire, vous devez adresser aux différents *secrétariats universitaires* : *votre faculté d'inscription, Mme RATAUD de Paris Cité et en copie Mme LACROIX* les **validations des séminaires** que vous avez suivis.

## IV. VALIDATION DES PHASES ET LES TRAVAUX PERSONNELS

- Principes généraux

La validation de chaque phase en cours est obligatoire au passage à la phase suivante. Elle comprend la validation des connaissances (enseignements obligatoires et séminaires optionnels) et la validation des compétences durant les stages tels que proposés par la maquette.

- Par phases
  - A la fin de la phase socle, vous passerez un examen basé sur QCM portant sur le module de base présentiel et enseignements nationaux complémentaires de e-learning. Un entretien individuel avec les membres de la commission peut être proposé en complément.
  - En phase d'approfondissement, vous devez soutenir votre thèse d'exercice de médecine nécessaire au passage en phase de consolidation.
  - En fin de phase de consolidation, vous devez valider un « **mémoire** », qui sera présenté sous la forme d'un « *article court* » de recherche.

## V. QUELQUES POINTS IMPORTANTS

### V.1. Conseils et tutorat :

- La Commission de Coordination chargée d'organiser votre enseignement vous **propose de contacter, si vous l'estimez utile, un des psychiatres hospitalo-universitaires de la commission de votre faculté d'inscription**. Il peut accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation. Vous en trouverez la liste dans le document « la commission de coordination » (voir les responsables par université ci-dessous).
- Ce contact pourra répondre aux questions que vous pourriez vous poser et vous guider dans le choix de vos stages, de vos séminaires ou de vos orientations tout au long de l'année universitaire. Ce contact pourra être ponctuel mais, si vous souhaitez un accompagnement régulier, c'est-à-dire un « **tutorat** », il pourra vous orienter vers un collègue susceptible de répondre à votre attente ou se proposer lui-même comme référent.
- Il va de soi que le coordinateur de la discipline reste à votre disposition et que l'existence d'un référent ne vous empêchera en rien d'établir des relations professionnelles suivies avec les différents praticiens seniors que vous pourrez rencontrer au cours de votre cursus.

## V.2. Concernant votre cursus :

- L'**année recherche** dont certains d'entre vous peuvent bénéficier n'est pas imputée sur votre temps d'Internat. Par voie de conséquence, le temps que vous passez dans le service ou laboratoire d'accueil de votre Master ne saurait être validant comme stage de formation du cursus hospitalier. Vous pouvez toutefois, durant cette année, valider certains enseignements théoriques (MB, CC, SO).
- Ceux d'entre vous qui **interrompent leur cursus d'internat** (congé maternité, Master, autre disponibilité) doivent en informer le coordonnateur en écrivant à son secrétariat (Mme Lacroix) : le courrier ou le mail devra exposer précisément votre situation. Il est inutile de téléphoner ces renseignements qui méritent de figurer par écrit dans votre dossier.
- Votre **qualification de psychiatre** constitue l'aboutissement de votre cursus : délivrée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, elle est indispensable à l'exercice des fonctions de chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux (CCA) ou d'assistant spécialiste.  
Cette qualification nécessite deux conditions :
  - 1) l'obtention de la thèse d'exercice : la thèse est soutenue en fin de phase d'approfondissement. Une attestation provisoire de réussite au Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine sera délivrée par votre Faculté après soutenance de la thèse ;
  - 2) l'obtention du DES : le coordonnateur du DES délivre un Procès Verbal de fin de DES dès lors que toutes les conditions prévues par la maquette (stages et formation théorique) ont été validées et que le mémoire a été soutenu avec succès.

### **Informations sur votre cursus**

Les principales informations concernant votre cursus sont mises en ligne sur le **site du DES** de Psychiatrie (*en cours de construction*)

<https://www.medecine.univ-paris-diderot.fr/index.php/formation-initiale/3eme-cycle/des-psychiatrie>

**Vous êtes invités à le consulter régulièrement.**

Chaque année, le programme des enseignements obligatoires (Module de Base, séminaires, e-learning) et les dates des évaluations fin de phase socle et de consolidation, seront affichés sur le site. Elles vous seront en outre communiquées par mail.

## IV.3. Concernant le secrétariat du DES :

- Il est particulièrement important que vous informiez le secrétariat de tout **changement d'adresse** de votre domicile et de tout changement d'adresse mail. Il est également important de signaler l'absence de réception de ces informations, si cela devait se produire.
- **Vous devrez régulièrement vous adresser au secrétariat du DES (Mme RATAUD et Mme LACROIX) pour :**
  - vos validations de stage (les adresser à la fin de chaque semestre) ;
  - vos validations de séminaires (les adresser à la fin de chaque année universitaire) ;
  - tout changement relatif à vos coordonnées (adresse, mail, téléphone, mobile) ;
  - mais aussi toute information afférente à votre dossier administratif ;
  - les courriers destinés au Pr Dubertret (coordinatrice du DES de psychiatrie) ;
  - les demandes de stage inter-CHU ;
  - les demandes de certificats pour les « licences de remplacement » ;
  - les mémoires et les documents en rapport.
- **Le secrétariat du DES est tenu par Mme Christine Lacroix (secrétariat du Pr Dubertret) et Mme Sandra Rataud (de Paris Cité)**

Tout contact avec le secrétariat se fera uniquement par mail.

- Adresse mail : [christine.lacroix@aphp.fr](mailto:christine.lacroix@aphp.fr)  
[sandra.rataud@u-paris.fr](mailto:sandra.rataud@u-paris.fr)

- Adresse postale Mme Lacroix : Service de psychiatrie - CHU Louis Mourier - 178 rue des Renouillers - 92700 Colombes

Responsable universitaire par université d'inscription (tutorat)

Université Paris V	Pr Frédéric Limosin	<a href="mailto:frederic.limosin@aphp.fr">frederic.limosin@aphp.fr</a>
Université Paris VI	Pr Philippe Fossati	<a href="mailto:philippe.fossati@aphp.fr">philippe.fossati@aphp.fr</a>
Université Paris VII	Pr Caroline Dubertret	<a href="mailto:christine.lacroix@aphp.fr">christine.lacroix@aphp.fr</a>
Université Paris XIII	Pr Thierry Baubet	<a href="mailto:thierry.baubet@aphp.fr">thierry.baubet@aphp.fr</a>
Université Paris Sud	Pr Laurent Karila	<a href="mailto:laurent.karila@aphp.fr">laurent.karila@aphp.fr</a>
Université UPEC	Pr Franck Schurhoff	<a href="mailto:franck.schurhoff@inserm.fr">franck.schurhoff@inserm.fr</a>
Université UVSQ	Pr Mario Spéranza	<a href="mailto:msperanza@ght78sud.fr">msperanza@ght78sud.fr</a>

